



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **Politique nationale de soutien à domicile : une politique générale dans la continuité avec quelques avancées et défis, dans laquelle les personnes handicapées sont noyées parmi les autres clientèles**

QUÉBEC, le 29 janvier 2026/ - Du point de vue de l'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH), la Politique nationale de soutien à domicile (PNSAD) *Mieux chez soi* est très générale et s'inscrit en continuité et en cohérence avec la précédente. Elle offre ainsi peu de nouveautés, quelques avancées et des défis. Par contre, la spécificité de la réalité des personnes handicapées y est absente.

La PNSAD offre une avancée avec l'*allocation autonomie domicile* (nouveau nom du chèque emploi service) en permettant à des proches-aidants d'être rémunérés pour des services de soutien à domicile dans certaines circonstances.

Aussi elle affirme que sa vision s'inspire notamment de « l'importance de [...] l'équité quant à l'accessibilité et aux coûts des soins et des services de soutien à domicile, quels que soient le lieu de résidence ou les revenus » (page 16). Ceci signifie qu'elle ne touchera pas au principe reconnu par le gouvernement du Québec dès 1988 de la compensation des coûts supplémentaires liés aux limitations fonctionnelles sans égard au revenu de la personne et de son ménage.

Le maintien de cet acquis est une bonne chose dans le contexte où le document de consultation remettait en question ce principe. Néanmoins, il demeure une certaine taxe sur l'incapacité dans le cadre du Programme d'exonération financière pour le soutien à domicile (PEFSAD) où l'on continuera à tenir compte du revenu.

L'AQRIPH demande néanmoins à Santé Québec et au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) d'être prudent quant à « l'ajout de services d'assistance personnelle en mettant en œuvre des projets vitrines du Programme d'exonération financière pour le soutien à domicile (PEFSAD) au sein des entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD) ». Les soins personnels peuvent être parfois intimes et invasifs et demandent un savoir-faire particulier.

Enfin, l'AQRIPH est déçue que la politique ne tienne pas compte de la spécificité de la réalité des personnes handicapées, lesquelles sont en quête d'autonomie et non en perte d'autonomie et doivent souvent recevoir du soutien à domicile toute leur vie.

L'AQRIPH est un organisme national de défense collective des droits des personnes handicapées et de leurs proches, formé de 17 regroupements régionaux présents sur le territoire québécois, qui eux rassemblent plus de 500 organismes de personnes handicapées et de proches.

-30-

Source : Isabelle Tremblay [aqriph@aqriph.com](mailto:aqriph@aqriph.com)  
581.308.6770